

SERVICE: CULTURE

Visa du Service:

Visa de M. la Directrice générale f.f.:

PROJET DE DELIBERATION - CONSEIL COMMUNAL DU 30 SEPTEMBRE 2019

---

SEANCE PUBLIQUE

N° \*- BUDGET COMMUNAL 2019 – Subventions - Octroi d'un subside numéraire – Comité scientifique d'Histoire verviétoise ASBL – Approbation

LE CONSEIL,

Vu le Code de la Démocratie locale et la Décentralisation notamment l'article L1122-30 qui précise que le Conseil règle tout ce qui est d'intérêt communal ;

Vu les articles L3331-1 à 9 du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, relatifs à l'octroi et au contrôle de l'octroi et de l'utilisation de certaines subventions ;

Vu le décret du 31 janvier 2013 et la circulaire ministérielle du 30 mai 2013 relative aux mesures de contrôle financier et à l'octroi des subventions ;

Vu la décision du Conseil communal des 25 février 2019 relative à la délégation du Conseil communal au Collège communal pour l'octroi de certaines subventions et la décision du 29 avril 2019 relative à la procédure de contrôle de l'utilisation des subventions ;

Vu l'inscription d'un crédit de 18.000 € à l'allocation de subside 762/33230-02 « Subsidés culturels divers » du budget ordinaire initial 2019 de la Ville ;

Attendu que la participation financière de 4.000 €, sous forme d'argent, permet au Comité scientifique d'Histoire verviétoise de poursuivre des activités contribuant à la mise en valeur du patrimoine industriel verviétois ;

Vu la circulaire ministérielle relative au budget 2019 ;

Vu la décision du Collège Communal du 22 mai 2019, d'autoriser la liquidation du subside en deux fois (50 % à l'octroi et 50 % sur base de factures acquittées) sous réserve de la décision du Conseil communal ;

Attendu que tout bénéficiaire d'une subvention accordée par la Ville doit l'utiliser aux fins pour lesquelles elle a été octroyée et doit justifier son emploi ;

Vu l'avis émis par la Section de M. CHEFNEUX, échevin, en sa séance du 20 septembre 2019;

Par \* voix contre \* et \* abstentions,

DECIDE :

D'octroyer un subside de 4.000 euros sous forme d'argent, en faveur du Comité scientifique d'Histoire verviétoise asbl ;

De liquider en faveur du Comité scientifique d'Histoire verviétoise le subside en deux fois, 50 % à l'octroi par le Conseil communal et 50 % sur base de factures acquittées ;

De demander à l'asbl de fournir des factures acquittées pour un montant équivalent au subside octroyé.

La présente délibération sera transmise, pour information, au Comité scientifique d'Histoire verviétoise et au service des Finances.

PROJET soumis au Conseil communal